N°2 - Fiche Sport

Aquathlon – Triathlon – Duathlon - Run and Bike

26 juin 2020

Union Nationale du Sport Scolaire

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Nathalie GRAND

FFTRI

Cédric GOSSE	Vice-Président
Julie SERRA	Conseillère Technique Nationale
Graylen LONGUET	Membre de la Commission Nationale d'Arbitrage

UNSS

Ludovic SERRET	Responsable Jeunes officiels (arbitre, coach)
Alexandre LAFOND	Responsable Jeunes officiels (arbitre, coach)
Aurélie MENGARDI	Responsable Jeunes officiels (arbitre, coach)/ Responsable communication
Morgan ESNAULT	Référent sport partagé

Délégués techniques UNSS

Stéphane ARIAS	Directeur régional UNSS de Montpellier
Laurent MEUTELET	Directeur adjoint régional UNSS d'Orléans/Tours

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».
CLIQUEZ ICI

Dispositions particulières Aquathlon - Triathlon-Duathlon - Run and bike Excellence

Non autorisées en championnat Etablissement : en plus des dispositions générales

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Section Sportive Scolaire, en Pôle espoir ou Pôle France.
- Les équipes comportant **UN** élève classé dans les 16 premiers garçons ou **UNE** élève classée dans les 8 premières filles aux championnats de France FFTRI l'année précédente, en triathlon, en duathlon et en aquathlon à la date du 30 septembre 2020.
- Les équipes comportant un élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires).
    - http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs
- Les équipes comportant au moins **UN** élève **« conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Non autorisées en championnat Excellence : en plus des dispositions générales

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France.

  La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Les équipes comportant au moins **UN** élève **« conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Aquathlon - Triathlon Duathlon - Run and Bike

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	**LYCÉES ETABLISSEMENT**
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	Benjamins, minimes, cadets 4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 cadet(te) maximum	Minimes, cadets, juniors, seniors 4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	2 championnats : - championnat aquathlon - triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre certifié académique nommé par le Service Régional UNSS. - championnat duathlon - run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre certifié académique nommé par le Service Régional UNSS**.** Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au championnat de France.	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune capitaine obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée, intégré à la composition d'équipe. Un jeune Coach - jeune Capitaine adjoint peut être identifié. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	UNSS	
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON - RUN & BIKE	**EPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON** (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier. **EPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE** L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées. Formule académique : voir annexe 5 page 16.	

FORMULE DE COMPÉTITION AQUATHLON - TRIATHLON	**EPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON** (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier. **EPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON** (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). L'ordre des relais est le suivant : 1 en individuel > 1 en duo > 1 en individuel. Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité soit en individuel, soit en duo Précisions : (cf. règlement). Formule académique : voir annexe 5 page 16.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique. Les équipes Excellence doivent être 1ères au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées). TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1,5km course à pied (collèges & lycées). DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées). RUN & BIKE : 8 tours de 6' à 7' environ / entre 48' et 56' au total (mêmes distances collèges & lycées).	
NOMBRE D'ÉQUIPES	45 maximum en duathlon - run & bike (y compris excellence et sport partagé). 40 maximum en aquathlon - triathlon (y compris excellence).	40 maximum en duathlon - run & bike) (y compris excellence et sport partagé). 35 maximum en aquathlon - triathlon (y compris excellence).
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges de duathlon - run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges d'aquathlon - triathlon.	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées et lycées professionnels de duathlon - run & bike. Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées et lycées professionnels d'aquathlon - triathlon.

Championnats de France UNSS Excellence Aquathlon - Triathlon Duathlon - Run and bike

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins, minimes, cadets 4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 cadet(te) maximum	Minimes, cadets, juniors, seniors 4 compétiteurs 2 filles et 2 garçons 1 senior(e) maximum
JEUNE ARBITRE	2 championnats : - championnat aquathlon - triathlon collèges et lycées (établissement et excellence): un seul jeune arbitre certifié académique nommé par le Service Régional UNSS. - championnat duathlon - run and bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre certifié académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au championnat de France.	
JEUNE COACH - JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune capitaine obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée, intégré à la composition d'équipe. Un jeune Coach - jeune Capitaine adjoint peut être identifié. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	UNSS.	
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	
FORMULE DE COMPÉTITION DUATHLON-RUN & BIKE	**EPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON** (enchaînement de 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. Chaque concurrent effectue le duathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier. **EPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE** L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). Les 2 binômes se relayent sur un parcours en boucles. Un VTT pour 2. Les coéquipiers peuvent s'échanger le VTT de mains à mains librement ou en « gagne-terrain » dans des zones imposées. Formule académique : voir annexe 5 page 16.	

FORMULE DE COMPÉTITION AQUATHLON-TRIATHLON	**EPREUVE 1 : PROLOGUE en AQUATHLON** (enchaînement de 2 épreuves : natation & course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départ en masse des 1ers relayeurs. Chaque concurrent effectue l'aquathlon dans sa totalité avant de passer le relais à son coéquipier. **EPREUVE 2 : POURSUITE en TRIATHLON** (enchaînement de 3 épreuves : natation, VTT, course à pied.) L'épreuve se déroule en relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue (cf. règlement). L'ordre des relais est le suivant : 1 en individuel > 1 en duo > 1 en individuel. Chaque concurrent effectue le triathlon dans sa totalité soit en individuel, soit en duo Précisions : (cf. règlement). Formule académique : voir annexe 5 page 16.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique. Les équipes Excellence doivent être 1ères au scratch pour prétendre être qualifiées.	
DISTANCES	AQUATHLON : 200m natation / 1km course à pied (collèges & lycées) TRIATHLON : 200m natation / 5km VTT / 1,5km course à pied (collèges & lycées) DUATHLON : 500m course à pied / 2km VTT / 500m course à pied (collèges & lycées) RUN & BIKE : 8 tours de 6' à 7' environ / entre 48' et 56' au total (mêmes distances collèges & lycées).	
NOMBRE D'ÉQUIPES	45 maximum en duathlon - run & bike (y compris excellence et sport partagé). 40 maximum en aquathlon - triathlon (y compris excellence).	40 maximum en duathlon - run & bike (y compris excellence et sport partagé). 35 maximum en aquathlon - triathlon (y compris excellence).
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS excellence collèges de duathlon - run & bike. Champion de France UNSS excellence collèges d'aquathlon - triathlon.	Champion de France UNSS excellence lycées de duathlon - run & bike. Champion de France UNSS excellence lycées d'aquathlon - triathlon.

Conditions Particulières

Les épreuves et la formule de compétition sont strictement les mêmes que dans le championnat de France UNSS équipe d'établissement.

L'équipe « Excellence » sera qualifiée à l'issue du championnat d'académie à condition qu'elle soit classée 1ère, tous établissements confondus.

Les équipes « Excellence » sont titrées au championnat de France quel que soit leur classement au scratch.

Championnats de France UNSS *Sport Partagé* Duathlon - Run and Bike

	COLLÈGES SPORT PARTAGE	LYCÉES SPORT PARTAGE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamin, minime, cadet, junior 1. Pour les élèves valides : 1 cadet maximum. Pour les élèves en situation de handicap : possibilité d'avoir 1 junior 1ère année au maximum dans une équipe autonome et 2 juniors 1ère année dans une équipe tandem.	Minime, cadet, junior, senior. Pour les élèves valides : 1 junior maximum. Pour les élèves en situation de handicap : catégorie unique : minime, cadet, junior, senior sans limite.
	AUTONOMES : 4 élèves : 2 élèves en situation de handicap et 2 élèves valides. Au moins une fille et au moins un garçon dans l'équipe. Cette catégorie regroupe les VTT, les handbikes et les engins à propulsion podale. Le binôme de course doit être composé obligatoirement d'un élève en situation de handicap et d'un élève guide. **TANDEMS** (DEPENDANTS) : 8 élèves = 4 élèves en situation de handicap et 4 élèves valides. Au moins 1 fille et au moins 1 garçon dans l'équipe. Pour les élèves déficients visuels (DV), le guide ne fait pas partie de la composition initiale de l'équipe.	
JEUNE ARBITRE	Championnat duathlon - run & bike collèges et lycées (établissement, excellence et sport partagé) : un seul jeune arbitre certifié académique nommé par le Service Régional UNSS. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives de l'académie concernée ne pourront participer au championnat de France.	
JEUNE COACH-JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach - Jeune Capitaine obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée, intégré à la composition d'équipe. Un jeune Coach - jeune Capitaine adjoint peut être identifié. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	UNSS.	
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). **Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.** Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	

FORMULE DE COMPÉTITION	**EPREUVE 1 : PROLOGUE en DUATHLON** En relais, départ en masse des 1ers relayeurs. L'épreuve se déroule suivant le principe d'enchaînement des 3 épreuves : course à pied, VTT, course à pied. **EPREUVE 2 : POURSUITE en RUN & BIKE** En relais, départs en chasse en fonction des places obtenues lors du prologue.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	45 maximum en duathlon - run & bike (y compris excellence, établissement, sport partagé) en collège. 40 maximum en duathlon - run & bike (y compris excellence, établissement, sport partagé) en lycée.	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS sport partagé collèges **autonome** en duathlon - run & bike. Champion de France UNSS sport partagé collèges **tandem** en duathlon - run & bike.	Champion de France UNSS sport partagé lycées **autonome** en duathlon - run & bike. Champion de France UNSS sport partagé lycées **tandem** en duathlon - run & bike.

Remontée des résultats des championnats qualificatifs

Après les dates limites de transmission des qualifications Académiques, aucun résultat qualificatif aux championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

1. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFTRI

La convention entre l'UNSS et la FFTRI permet aux jeunes arbitres de se rapprocher des ligues de leurs régions afin de poursuivre leur formation.

Les jeunes arbitres seront contactés par les ligues sous couvert des CRA (Commission Régionale d'Arbitrage).
Ils seront invités sous la responsabilité de la FFTRI à participer à la formation des arbitres débutants.
Après avoir jugé leur qualité, il leur sera proposé une liste de clubs de proximité pour lesquels ils pourront officier.

Ils pourront accéder au titre de jeunes arbitres de la FFTRI, en fonction de leur aptitude, après deux ans d'activité et après le suivi de la formation d'arbitre principal.

Innovation

International

Le championnat du monde de triathlon 2021 n'est pas implanté à ce jour et il est fort probable que la crise liée au COVID19 ne permette pas cette organisation.

Annexe 1

Associations Sportives classées dans les 5 premières en 2019 et 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement en AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE (repère 1) non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Associations Sportives classées dans les 5 premières en Collège et dans les 10 premières en 2019 et 2020 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement en Raid (repère 2) non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en 2020 des Championnats de France Excellence en AQUATHLON/TRIATHLON ET DUATHLON/RUN & BIKE (repère 1)
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Associations Sportives étant classées dans les 5 premières en Collège et les 10 premières en Lycée en 2020 des Championnats de France Excellence en Raid (repère 2)
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

NÉANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2020 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2020 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence

NÉANT

Annexe 5 – Format minimum des championnats qualificatifs

Format académique en triathlon : 1 enchaînement obligatoire.

Préconisation des 3 disciplines (natation, VTT, course à pied), obligation de 2 de ces 3 disciplines.
Préconisation de 2 enchaînements, obligation d'1 enchaînement.
Ordre des disciplines : au choix.
Distances des disciplines : au choix.
Temps de pratique : de 15' à 30' par concurrent.
Pour les équipes qui veulent prétendre à une qualification : composition officielle obligatoire.

Format académique en run and bike : obligation d'un run and bike

Temps de pratique : de 15' à 30' par concurrent.
Pour les équipes qui veulent prétendre à une qualification : composition officielle obligatoire.

Annexe 6 – Liste des xxx élèves qui font évoluer leur équipe en championnat Excellence

Cette liste sera éditée à partir du 30 septembre 2020 conformément aux dispositions spécifiques

AQUATHLON / TRIATHLON ET DUATHLON / RUN & BIKE